

D 2022-068

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le 6 décembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 2 décembre 2022.

Présents : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Mathieu SCIASCIA donne pouvoir Odile CHALAMEL

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarifs 2022-2023 prestations de secours SEM

Par délibération en date 8 décembre 2020, la commune a confié par convention les opérations de secours sur pistes à la SEM des Bauges.

Il est convenu, à l'article 8, que les tarifs indiqués seront révisés d'un commun accord chaque année par une délibération.

La SEM a communiqué à la commune ses tarifs pour la saison 2022-2023, à savoir :

- Tarif N°1 : Poste de secours sans matériel 11.00 €
- Tarif N° 2 : Poste de secours avec matériel 33.00 €
- Tarif N°3 : Zone 1 (front de neige) 66.00 €
- Tarif N°4 : Zone 2 (zone rapprochée) 264.00 €
- Tarif N°5 : Zone 3 (zone éloignée) 429.00 €
- Tarif N°6 : Zone 4 (hors-piste) 836.00 €
- Tarif N°7 : heure secouriste 59.00 €
- Tarif N°8 : heure Scooter (avec chauffeur) 91.00 €
- Tarif N°9 : heure Dameuse (avec chauffeur) 250.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH

